

Généalogistes, ces enquêteurs au cœur des guerres de succession

ENQUÊTE - La mondialisation, l'individualisme et la recombinaison toujours plus fréquente des familles bouleversent les schémas de succession. Les généalogistes, détectives des liens de parenté, veillent à ce que chacun perçoive l'héritage qui lui est dû.

Par **Paule Gonzalès**

Publié il y a 13 minutes,

Mis à jour il y a 4 minutes



«Un tiers de nos dossiers ont un élément d'extranéité. En 2030, ce sera la moitié et, en 2050, la totalité», confie Guillaume Roehrig, ici dans la salle des archives du cabinet Coutot-Roehrig, le plus important des cabinets français de généalogistes. *Karine Péron Le Ouay / Le Figaro*

«Nous avons la France pour terrain de jeu, nous avons désormais le monde. Dans les années 1960, nous cherchions les enfants naturels, désormais 57 % des naissances sont hors mariage. Le divorce, autrefois si honteux, s'est imposé, car aujourd'hui on s'aime et on se quitte pour toujours, à peine on se brouille.» Guillaume

Roehrig, à la tête de Coutot-Roehrig, le plus important des cabinets français de généalogistes, créé en 1830 et doté aujourd'hui de 300 salariés, résume ainsi ce qui donne de l'avenir à ce vieux métier.

Dieu seul le sait

Newsletter

Le dimanche

Religions, laïcité, spiritualité, à retrouver dans la lettre de Jean-Marie Guénois.

S'INSCRIRE

Bon an mal an, une centaine d'offices, de toute taille, mandatés par les notaires, les mairies, les bailleurs sociaux ou les compagnies d'assurances, traitent 16.000 dossiers et retrouvent 150.000 héritiers, qui seront rétablis dans leur droit ou éviteront que des actifs ne tombent dans la poche de l'État pour cause de déshérence. Un travail de titan qui parfois se poursuit durant une décennie, car, à l'heure du délitement de la famille, le code pénal et le code civil sont eux restés inflexibles: le premier considère qu'une disparition ne vaut pas déclaration de mort quand le second, faute de testament, oblige les notaires à épuiser tous les recours par ordre et jusqu'au sixième degré avant de solder une succession ou de la déclarer vacante.

Les généalogistes héritent de l'écume des successions, les 3% d'entre elles pour qui les dévolutions sont inconnues, incomplètes ou incertaines. Ils se paieront au pourcentage sur la part d'héritage des héritiers retrouvés, souvent modeste, rarement miraculeuse. Pour 80% des dossiers, ils travaillent à perte. *«Jusqu'à l'inventaire, nous savons qu'un testament peut être retrouvé et anéantir des années de travail »*, souligne Cédric Dolain, PDG de DNGS, un petit office de trois personnes, et président des Généalogistes de France, l'organisation représentative de cette profession. *«Les riches paient pour les pauvres , sourit Guillaume Roehrig. Car nous ne choisissons pas nos dossiers et, lorsque nous sommes saisis, nous sommes tenus de donner suite.»* Sauf quand les enjeux financiers dépassent les polices d'assurance couvrant leur responsabilité décennale.

“

Le tableau généalogique fait 10 mètres de long

Guillaume Roehrig, à la tête de Coutot-Roehrig

Depuis deux mois, Guillaume Roehrig a sur son bureau le dossier d'un défunt «*mondialement connu*», dont la succession se monte à plus de 500 millions d'euros. «*Je ne trouve aucune assurance au-delà de 24 millions d'euros*, souligne-t-il. *C'est extrêmement rare d'ailleurs qu'à ce niveau de fortune la succession ne soit pas au cordeau.*» Sur son bureau également, plus classiquement, un dossier qui traîne depuis des années, avec 157 héritiers disséminés dans 22 pays et en cinq langues. La situation de ce défunt enfant unique, mort sans descendant direct, et qui laisse 100.000 euros, oblige à explorer la «*fente successorale*» - autrement dit chaque côté de sa parentèle. «*Le tableau généalogique fait 10 mètres de long*», soupire-t-il.

«**Notre bureau, c'est dehors**»

Pour bien suivre les méandres des drames familiaux, les généalogistes travaillent sur du papier à musique, les portées figurant les générations, que l'on peut rallonger à mesure que l'on retrace le tableau familial à coups de recherches dans les archives administratives, les faire-part de décès dans la presse locale, les registres domiciliaires, le centre national des dernières volontés - fichier central des testaments -, les recensements de population, mais aussi en rencontrant les entourages, en sillonnant la France et les grandes routes migratoires. «*Notre bureau, c'est dehors*», souligne Cédric Dolain.

La mondialisation croissante aux XX^e et XXI^e siècles a aussi changé la face des successions: après l'Espagne, l'Italie, la Pologne, il reste à explorer les routes généalogiques de l'ex-Yougoslavie, du Maghreb ou du Cambodge, à l'histoire sanglante et aux patronymes redondants. «*Un tiers de nos dossiers ont un élément d'extranéité. En 2030, ce sera la moitié et, en 2050, la totalité*», souligne Guillaume Roehrig, qui compte désormais treize bureaux à l'étranger et réfléchit à en ouvrir un à San Francisco, «*car bien des Français émigrent vers la Silicon Valley*».



Avoir de l'intuition conduira à négliger une piste ou une vérification essentielles

Cédric Dolain, président des Généalogistes de France

Autre gisement de recherches, les assurances-vie et les épargnes salariales, souvent oubliées par les contractants et ignorées par les bénéficiaires, seulement notés par la mention «héritiers». La loi Eckert de 2007, qui oblige désormais les compagnies d'assurance à retrouver les héritiers des contrats, les a précipitées chez les

généalogistes. Bien souvent, ces derniers ne disposent que de peu de pièces pour résoudre leurs énigmes: un acte de décès, un livret de famille incomplet et le doute pugnace du notaire. Cédric Dolain raconte cette terrible histoire d'un notaire dont un ami bien sous tout rapport lui avoue avoir eu un enfant caché. L'amitié n'empêchant pas la circonspection, il lance une enquête. *«L'homme avait une double vie et autant d'enfants naturels que d'enfants légitimes, tous nés quasiment au même moment et portant les mêmes prénoms»*, se souvient-il.

D'emblée il met en garde contre l'irrépressible empathie que tout généalogiste ressent pour les familles qu'il côtoie durant des mois. Mais aussi contre les dangers de l'intuition. *«Avoir de l'intuition conduira à négliger une piste ou une vérification essentielles. Il faut toujours rester critique et sur le qui-vive, car c'est au détour d'une phrase que peut venir un indice déterminant: on ne lui connaissait personne, vous dira un voisin, tout en affirmant qu'un neveu ou une nièce venait s'occuper du jardin.»*



Cette carte électorale de 1912 recèle de précieuses informations sur son propriétaire. Lieu et date de naissance, adresse, profession (ici, cocher)... Karine Péron Le Ouay / Le Figaro

«Parler est un besoin, écouter est un art», commente sobrement, en citant Goethe, Guillaume Roehrig. *«Notre travail est de résoudre des énigmes, de créer des ponts, mais pas forcément de tout dire pour ne pas détruire le roman familial»*, insiste-t-il, se souvenant avoir été mandaté pour compléter une fratrie où manquait une sœur ayant possiblement eu des enfants. *«C'était une péripatéticienne alors décédée, mais qui avait eu quatre enfants, de toutes les couleurs, qu'elle avait placés. Nous n'avons pas*

tout dit. En revanche, il a bien fallu casser la légende de ce père soi-disant mort en héros pendant la guerre du Golfe, mais qui avait abandonné sa famille et venait de décéder.»

En revanche, le généalogiste croit à la répétition des schémas familiaux: il n'est pas rare de retrouver des enfants naturels, des disparitions de conjoints tout au long d'une filiation. De même, *«quand tout commence avec des patronymes courants, comme Martin ou Dubois, on tique, car il y a de fortes chances qu'à tous les étages on se soit marié entre patronymes communs. On sait que les recherches vont être compliquées dans le maquis de l'état civil»*, révèle Cédric Dolain.

Héritiers jetables

Si les généalogistes ont de beaux jours devant eux, c'est aussi parce que, simultanément, souffle un vent libertaire et d'individualisme sur la société qui impacte les successions. Déshériter ses enfants, mais faire hériter ses beaux-enfants, sa jeune femme, son aide-ménagère ou son voisin, éviter à tout prix les indivisions conflictuelles, ces demandes remplissent les études de notaire. Comme le rappelle Barbara Thomas-David, notaire à Paris, alors qu'*«il n'est plus rare d'avoir une femme de l'âge de ses enfants, que la relation de couple est devenue précaire»*, chacun souhaite faire ce qu'il veut de son patrimoine et ne comprend pas pourquoi s'appliquent toujours les règles successorales en faveur d'enfants que l'on ne voit plus ou de petits-cousins que l'on a jamais connus.

Aujourd'hui, *«la transmission du patrimoine, qui continue de reposer juridiquement sur le droit du sang, est de moins en moins adaptée aux familles recomposées»*, insiste David Ambrosiano, président du Conseil supérieur du notariat, dont l'émergence en force est un phénomène sociétal majeur de ces vingt dernières années. *«Parfois la dernière union est tellement fusionnelle que les conjoints biffent tout ce qui a précédé dans leur vie et tentent de déshériter leurs enfants d'un lit précédent»*, abonde Barbara Thomas-David. Il arrive que pas même un souvenir ne leur reste. Le drame de la succession Dabadie est là pour en témoigner: disparition d'objets au fil de l'eau, fongibilité de comptes en banque bien garnis, droits d'auteur familiaux pour l'un des auteurs les plus prolifiques de sa génération.

À la rescousse de ces enfants devenus des héritiers jetables, la réserve héréditaire est toujours le dernier barrage protecteur. Dans le cas d'un enfant unique, il est possible de disposer à son gré de 50 % de ses biens, une part réduite à un tiers pour une fratrie de deux enfants et à un quart au-delà de trois enfants. Des droits que

contribuent à défendre les généalogistes. *«Mais rien de plus difficile que de rapporter la preuve d'un vol intrafamilial»*, prévient Barbara Thomas-David. *«À l'inverse, des familles recomposées veulent une égalité absolue entre tous leurs enfants, ceux de leurs lits précédents de chaque côté de leur union. C'est parfois un leurre, car ces enfants hériteront aussi de leur autre parent, plus ou moins doté de patrimoine»*, souligne le notaire.



Les drames naissent toujours d'une mauvaise préparation, du refus de poser le problème de son vivant

David Ambrosiano, président du Conseil supérieur du notariat

Le code civil, qui plie, mais ne rompt pas, s'adapte, mais insuffisamment au goût des notaires. Il a fallu attendre les réformes de 2006 et 2007, pour que le conjoint soit mieux protégé et sorte de ce statut de «pièce rapportée» auquel il était toujours réduit. À la Saint-Valentin, David Ambrosiano a publié un post sur LinkedIn pour proposer que change, à l'heure des remariages, la base légale de ce dernier et que, comme pour le pacs, cela en soit la séparation de biens et non plus la communauté de biens. Plus largement, David Ambrosiano milite pour la création *«d'un véritable pacte de famille qui permettrait des arrangements familiaux clairs. Car les drames naissent toujours d'une mauvaise préparation, du refus de poser le problème de son vivant»*. Dans ses propositions et celle du Conseil supérieur du notariat, on trouve la création d'un régime fiscal avantageux pour faire hériter ses beaux-enfants sans passer par la case adoption, parfois humainement impossible. Ou encore l'assouplissement de certains outils précieux, comme les donations-partages, la renonciation anticipée à l'action en réduction et les donations transgénérationnelles, qui permettent d'organiser des partages inégalitaires mais consenti par tous.

Il reste cet autre fléau de notre époque, contre lequel nul ne peut rien : en province comme à Paris, on meurt souvent seul. Emblématique, la canicule de 2003, durant laquelle, à Paris, 83 personnes âgées sont mortes de déshydratation et d'abandon. Discrètement et bénévolement, Coutot-Roehrig, avait proposé ses services à la Mairie de Paris. Un geste contre l'inhumanité des temps modernes.